



PRESSBOOK:
CONFERENCE DE PRESSE DE PRESENTATION
DES RESULTATS DE L'AUDIT DU SYSTEME
NORMALISE D'OBSERVATION INDEPENDANTE
EXTERNE (SNOIE)
AOUT 2018

Cameroon Tribune: La certification du SNOIE fournit une assurance de crédibilité sur les résultats, de contrôle interne de la qualité des travaux, de la performance sur les procédures d'OI

Exploitation forestière illégale

La lutte s'intensifie

■ Trois ans après le lancement d'un système d'observation indépendante développé par le Foder, des avancées positives sont enregistrées.

Aïcha NSANGOU N.

Au premier semestre 2018, le système normalisé d'observation indépendante externe (Snoie) a permis d'enregistrer des résultats positifs en matière de lutte contre l'exploitation forestière illégale. Plusieurs organisations de la société civile ont été mises à contribution pour mettre en œuvre ce système développé par l'association Forêts et Développement Rural (Foder), notamment le Programme d'appui à l'élevage et de préservation de la biodiversité des aires protégées (Papell), ou encore le Centre pour le développement local et alternatif (Cedla). Sur les six rapports produits par les organisations de la société civile, cinq ont reçu une réponse du ministère des Forêts et

de la faune (Minfof) pour trois sanctions.

En effet, l'entreprise Oye et Compagnie, reconnue coupable pour faits d'exploitation forestière illégale devra payer une amende de 7,5 millions de FCFA. D'ailleurs, cette entreprise qui a été sanctionnée suite à un rapport de dénonciation du Papell, a déjà payé une avance de 3 millions de FCFA. La société Vera forestière paye aussi les frais d'une infraction. Celle de l'exploitation hors des limites de l'assiette de coupe attribuée. Elle a en effet procédé à une exploitation forestière illégale dans les localités de Bidi et Ngoume, arrondissement de Gambe-Tikar. Cette infraction est réprimée par la loi 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche. Autres sanctions, la suspension des titres d'exploitation forestière à



La préservation des richesses naturelles a connu des bons points.

plusieurs entreprises. C'est le cas des Etablissements Mgbatou Pierre (EMP) et de la Société du Mbam et Kim (SMK) à la suite d'une mission réalisée dans les villages Ina, Wassaba, Oué et Manjah dans la région du Centre.

En fait, depuis trois ans que ce service est mis en œuvre,

35 missions ont été effectuées par différentes organisations pour 30 rapports soumis aux comités techniques et 18 réactions de l'administration compétente. Par ailleurs, une autre motivation est venue rajouter de l'entrain à ce combat. Il s'agit de la certification Iso 9001

de ce système obtenue en avril 2018. « Les avantages que fournit cette certification sont une assurance de crédibilité sur les résultats délivrés par le Snoie, une assurance du contrôle interne de la qualité des travaux et des processus mis en œuvre, de la performance sur les pro-

cédures d'observation indépendante, entre autres », indique Rodrigue Ngonzo, président du Foder. Les acteurs espèrent aussi élargir son champ d'intervention en intégrant d'autres secteurs mais aussi l'étendre à l'ensemble des régions forestières du Cameroun.

Info Matin: Après plusieurs audits par des organismes internationaux, le SNOIE obtient son certificat à la norme ISO 9001 2015

OBSERVATION INDÉPENDANTE EXTERNE

Le Système normalisé certifié ISO 9001

Le diplôme a été présenté, hier à Yaoundé, au cours d'une conférence de presse.

Alexi Nyangon
(stagiaire)

C'est désormais une réalité. Le Système normalisé d'observation indépendante externe (Snoie) est devenu depuis le 17 avril 2018, le premier système d'organisation indépendante (Oi) certifié dans le monde. Avec l'obtention de ce certificat, le Snoie devient la toute première approche de surveillance des ressources naturelles par la société civile. Pour obtenir cette distinction, apprend-t-on, l'association Foder a bénéficié de l'appui financier et technique du Centre for international development and training (Cidt) et de l'Université de Wolverhampton dans le cadre du projet porté sur des voix des citoyens pour le changement : observation forestière dans le bassin du Congo.

La distinction ainsi obtenue, à en croire les proches de ce dossier, est le fruit d'un dur labeur. Le Foder a bataillé pendant trois ans pour atteindre cet objectif. Le Président du conseil d'administration (Pca) du Foder, Rodrigue Ngonzo a indiqué pendant cette conférence que «Obtenir ce certificat marque un grand tournant dans l'histoire mondiale de l'Observation Indépendante de la



gestion des ressources naturelles et ouvre une nouvelle ère dont nous avons le privilège d'être les pionniers». Notons que le Système normalisé d'observation indépendante externe est un ensemble de procédés de surveillance de l'exploitation des ressources naturelles basés sur la norme internationale Iso 9001 2015. Ce

système a été développé à l'effet de rendre plus efficace les activités d'Observation indépendante externe (Oie), d'accroître la crédibilité des dénonciations qui en sortent et surtout de mieux orienter les dénonciations vers les destinataires appropriés tels que les autorités compétentes, les partenaires techniques et financiers

et bien d'autres.

La conférence tenue dans un hôtel de la place a permis de comprendre les nombreux avantages que présente la certification Iso 9001 2015. Cependant, la grande innovation de cette certification est que le Snoie peut désormais être dupliqué partout dans le monde. À ce sujet, Rodrigue Ngonzo a expliqué que «Le certificat n'a pas de zone géographique déterminée c'est-à-dire qu'il est ouvert à d'autres pays parce qu'il certifie non pas une organisation ou une origine particulière, il certifie un système qui peut répliquer partout, qui peut être développé partout dans le monde et appliqué à la gestion de ressources naturelles et même au-delà d'autres processus». Actuellement, le Snoie entend étendre cette approche d'Oie normalisée en élargissant son champ d'intervention à d'autres secteurs comme c'est déjà le cas dans le secteur minier. L'approche pourra également être étendue d'un point de vue géographique en couvrant l'ensemble des régions forestières du Cameroun ainsi qu'à d'autres pays où des contraintes budgétaires se posent à la conception et à la mise en place d'un système normalisé d'Oie.

Le Messenger: LE SNOIE devient la toute première approche certifiée de surveillance des ressources naturelles par la société civile

RESSOURCES NATURELLES

Le Snoie obtient son certificat Iso 9001

Le Système normalisé d'observation indépendante externe (Snoie), est désormais certifié Iso 9001. L'information a été rendue publique le 22 août dernier à Yaoundé par Rodrigue Ngonzo, président du conseil d'administration de l'association Forêts et développement rural (Foder).

Développé par l'association Forêts et développement Rural (Foder), en collaboration avec d'autres organisations de la société civile, l'administration et les autres parties prenantes du secteur forestier, le Snoie a officiellement obtenu son certificat le 17 avril 2018. Avec l'obtention de ce certificat, le Système normalisé d'observation indépendante externe devient ainsi la toute première approche de surveillance des ressources naturelles par la société civile, certifiée au Cameroun. Cette certification a été attribuée par l'organisation de certification Interface Nrm, qui est un organisme d'accréditation du Royaume Uni chargé de déterminer dans l'intérêt public, la compétence technique et l'intégrité des organisations telles que celles qui offrent des services de test, d'étalonnage, et de certification. Pour obtenir la certification Iso 9001 du Snoie,

l'association Foder a bénéficié de l'appui financier et technique du Centre for international development and Training (Cidt) et de l'Université de Wolverhampton dans le cadre du projet «voix des citoyens pour le changement: observation forestière dans le bassin du Congo (Cofc)».

Crédibilité des dénonciations

«Obtenir ce certificat marque un grand tournant dans l'histoire mondiale de l'Observation Indépendante de la gestion des ressources naturelles et ouvre une nouvelle ère dont nous avons le privilège d'être les pionniers. C'est aussi de plus grandes responsabilités et une lourde obligation que nous devons assumer, celle de nous maintenir au niveau des standards de qualité, et cela passe par le bon fonctionnement et l'amélioration continue du système», se réjouit le Président du conseil d'administration de Foder, Rodrigue Ngonzo. Le Système normalisé d'observation indépendante externe (Snoie), développé en 2015 est un ensemble de procédé de surveillance de l'exploitation des ressources naturelles basées sur la norme internationale Iso 9001 2015. Ce système a été développé à l'effet de rendre plus efficace les activités d'Observation indépendante externe (Oie), d'accroître la crédibilité des dénonciations qui en sortent et surtout de mieux orienter ces dénonciations vers les destinataires appropriés (autorités compé-

tentes, les partenaires techniques et financiers, les opérateurs du secteur etc).

Missions de contrôle

L'audit de ce système qui a conduit à la certification Iso 9001 2015 a permis de démontrer la performance du système, d'apprécier les indicateurs de ses processus et la satisfaction des parties prenantes vis-à-vis du système. En effet, en quinze mois de mise en œuvre du Snoie comme projet financé par la Fao, 88 % des rapports d'Oie produits dans le cadre du Snoie et transmis à l'autorité compétente qu'est le ministère des Forêts et de la faune (Minfe) ont provoqué des réactions de celle-ci. Ainsi, des missions de contrôle de la Brigade nationale de contrôle (Bnc) et des Brigades régionales de contrôle (Brc) ont été organisées à la suite des dénonciations faites via le Snoie. Ces missions ont permis de constater que les dénonciations étaient pertinentes et les lettres de réponse du Ministère des Forêts ont été reçues à cet effet. Ces impacts positifs du déploiement du Snoie ont été obtenus avec la contribution des organisations telles que Papel (Programme d'appui à l'élevage et à la préservation de la biodiversité) et Cedla (Centre pour le développement local et alternatif) qui officient respectivement dans la région de l'Est et dans le département de l'Océan.

Réseaux d'informateurs

Suhe, une organisation de la société civile à base communautaire, basée dans la Sanaga maritime a également contribué aux dénonciations mises à la disposition du Minfe à travers le Suivi communautaire des forêts en temps réel (Str). Transparency international Cameroon (Ti-c), par son implication dans le Sous-processus communication et lobbying du Snoie, a contribué à l'atteinte des résultats obtenus. En calquant le développement du Snoie sur la norme Iso 9001 2015, la coordination de ce système a permis à ce qu'il devienne aujourd'hui pour le Cameroun « un véritable mécanisme pour avoir des informations fiables sur l'observation indépendante externe au Cameroun », avait indiqué le Dr Gavin Jordan. D'ailleurs, au niveau de l'administration en charge des forêts, le Snoie fait désormais parti des réseaux d'informateurs de l'administration. «L'exploitant forestier illégal est un brigand qui doit être traqué et pour se faire, avoir des informations fiables est cruciales. Et le Snoie, qui fait partie des réseaux d'informateur, est un système permettant d'avoir ces dénonciations», a souligné le Chef de la brigade nationale de contrôle du Minfe, Rodrigue Ella, qui salue l'initiative de la mise en place du Snoie.

Rostand TCHAMI

Le Quotidien de l'Economie: La mission du SNOIE est d'observer, vérifier et communiquer sur des informations potentiellement illégales grâce à un contrôle plus efficace du respect des exigences réglementaires en vigueur

4 ÉCONOMIE

L'Economie - n° 01587
JEUDI 23 MARS 2018

GOVERNANCE FORESTIÈRE

Le Cameroun dispose d'un observatoire indépendant certifié

Il a pour objectifs de vérifier et communiquer des informations sur les activités forestières potentiellement illégales pour influencer les pratiques grâce à un contrôle plus efficace du respect des exigences réglementaires en vigueur.

Le Système normalisé d'observation indépendante externe (SNOIE) développé par l'association Forêt et développement rural (Foder) avec d'autres organisations de la société civile a obtenu son certificat de conformité à la norme ISO 9001 : 2015 le 17 avril 2018. L'annonce a été faite hier à Yaoundé par Foder au cours d'un échange avec les médias. « Avec l'obtention de ce certificat, le SNOIE devient ainsi la toute première approche de surveillance des ressources naturelles par la société civile, certifiée au Cameroun. Cette certification a été attribuée par l'Organisation de la certification Interface NRM Ltd », souligne Rodrigue Ngonzo président du Conseil d'administration de Foder. Ce dernier martèle par ailleurs que la priorité de la norme ISO 9001 est la conformité des biens et services proposés aux exigences des clients. « Ainsi, en

étant certifié ISO 9001 : 2015, le SNOIE est garant d'une certaine qualité de ses principaux clients (administrations, bailleurs de fonds, secteur privé, OSC, et les communautés locales et autochtones) nécessitant une oreille attentive pour répondre à leur sollicitations », explique Rodrigue Ngonzo. En effet, le système normalisé d'observation indépendante externe (SNOIE) est un regroupement des organisations de la société civile qui mènent des activités d'observation indépendante externe suivant un ensemble d'exigences. Ses activités d'observation indépendante externe « consistent à collecter et traiter des données factuelles sur les activités potentiellement illégales et à les transmettre aux autorités compétentes pour d'améliorer l'efficacité des opérations de contrôle et garantir la gestion transparente et durable des ressources du patrimoine



national ». La mission du SNOIE est d'observer, vérifier et communiquer des informations sur les activités forestières potentiellement illégales pour influencer les pratiques grâce à un contrôle plus efficace du respect des exigences réglementaires en vigueur. L'approche via le processus de l'observation indépendante externe (OIE) désigne l'application d'un système de gestion de qualité ainsi que l'identification, les interactions, le pilotage et le management des processus y relatifs. Elle consiste à fragmenter les acti-

Présentation du certificat de conformité à la norme ISO 9001, 2015

La mission du SNOIE est d'observer, vérifier et communiquer des informations sur les activités forestières potentiellement illégales pour influencer les pratiques grâce à un contrôle plus efficace du respect des exigences réglementaires en vigueur.

vités principales de l'observation indépendante externe en processus de manière à asseoir leur pilotage systématique. L'OIE normalisée intègre les 8 activités principales suivantes : L'information, la formation, l'observation, la vérification, la communication, le lobbying, l'audit et la coordination.

« L'audit est l'activité qui consiste à analyser et évaluer l'efficacité de l'ensemble des processus que contient le SNOIE et de réduire au maximum la présence des non-conformités », affirme Henri

Mevah, coordonnateur du Projet d'appui à l'élevage et de préservation de la biodiversité en périphérie des aires protégées au Cameroun (Papeli). « Dans le cadre du SNOIE, 37 missions ont déjà été réalisées, 30 rapports transmis au ministère des Forêts et de la Faune, et 18 réactions reçus de la part de cette institution » a déclaré hier en terme de Bilan Martin Biyong, directeur du Centre pour le développement local alternatif (CeDLA).

Aussi, dans les rapports récemment produits par le SNOIE, l'on dénombre déjà plusieurs entreprises présumées coupables des infractions telles l'exploitation non autorisée dans une forêt du domaine national, exploitation hors des limites et non-respect des normes d'exploitation en milieu forestier. Il s'agit entre autres des entreprises Dino et Fils, Société des Bois Africains du Cameroun (SBAC), Placages du Cameroun (PLACAM), Etablissement Mgbatou Pierre (EMP) et Société du Mbam et Kim (SMK).

Hervé Fopa Fogang

Repères: Le MINFOF ouvre un contentieux contre la société VERA foresetière dénoncée dans un rapport produit dans le cadre du SNOIE

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Une conférence de presse y relative était organisée le 22 août 2018 à Yaoundé. Au cours de celle-ci, quelques résultats du système national d'observation indépendante externe (Snoie) ont été présentés.

L'association Foder présente son outil d'observation indépendante

Bernard BANGIDA

L'intitulé de cette présentation est technique et instrument de travail de l'association Foder et développement rural (Foder), le SNOIE a obtenu la certification ISO 9001. Sur la route qui a conduit à cette certification, Foder dit avoir bénéficié de l'appui financier et technique du Centre for International Development and Training (CIDT) et de l'Université de Westminster en Angleterre dans le cadre du projet «Voie des citoyens pour le changement : observation indépendante dans le Bassin du Congo (CBAC)». Cette certification a une durée de trois ans.

Pour le président du Conseil d'administration (CA) de Foder, l'obtention de ce certificat est «un grand tournant dans l'histoire mondiale de l'observation indépendante de la gestion des ressources naturelles et ouvre une nouvelle voie dont nous avons le privilège d'être les pionniers». Pour autant, Rodrigue Ngouma ne peut pas dire que «c'est dans le plus grand des responsables et une lourde obligation que nous devons assurer, celle de nous maintenir au niveau des standards de qualité, et cela passe par le bon fonctionnement et l'amélioration continue du système».

Sur les raisons qui poussent Foder à mettre en place un Snoie, l'on explique que «nous y avons pensé au début de l'année 2014, au début du contrat des difficultés que rencontrait l'observation indépendante (OI) menée par la société civile et les communautés». Il y a pour cause, poursuit le CA, «le fait que l'OI était très peu crédible et fortement contestée par le ministère des Forêts mais aussi par les entreprises du secteur privé. Pour se protéger contre toutes les dérives, nous avons décidé de ne pas comprendre comment les OI par la société civile. Ils estimaient ne pas connaître les procédures qui suivent la observation indépendante de la société civile dans leurs activités». Toujours au rang des raisons des uns et des autres, l'insatisfaction sur les objectifs visés par cette OI et les données sur la neutralité des organisations responsables de l'OI. «Il était donc important de rassurer les administrations de la bonne foi de l'OI et de le sectoriser pour sa neutralité et de se consacrer indépendamment», expose Rodrigue Ngouma de mercredi 22 août 2018 à Yaoundé.

Pour ses droits et réserves, être sur la qualité des démonstrations faites à partir de l'OI, Foder a donc décidé de la mettre aux normes et standards régionaux. En poursuivant l'ensemble des standards et des



normes, nous avons trouvé la norme ISO 9001 : 2008 en vigueur à l'époque comme étant celle à laquelle l'OI pouvait être soumise de manière plus rigoureuse. Elle est une norme de qualité générale qui s'applique à tous les processus aussi bien aux entreprises, qu'à des administrations ou à des particuliers et à s'adapter à ses exigences», conclut Rodrigue Ngouma.

Pour rappel, selon le document de présentation communiqué par Foder, «la Société est un ensemble de procédés de normalisation de l'exploitation des ressources naturelles (RNL) basés sur la norme internationale ISO 9001 2015». Il s'agit plus efficace les activités d'observation indépendante externe (OI), tend plus crédibles les démonstrations qui en context et permet à nos destinataires appropriés (autorités compétentes, partenaires techniques et financiers,

Le panel des conférenciers se penche à parler les résultats du SNOIE 2018

exploiteurs du secteur) de prendre les meilleures décisions.

RÉSULTATS SATISFAISANTS

Selon les informations mises à la disposition de la presse par Foder, «15 mois après la mise en œuvre du SNOIE comme projet financé par la FAO, 88% des rapports d'OI produits dans le cadre du SNOIE et transmis au ministère des Forêts et de la Faune (MFF) ont permis des missions de contrôle de la brigade nationale de contrôle (BNC) et des brigades régionales de contrôle (BRC)». Il s'agit de ces missions que «les démonstrations étaient pertinentes».

C'est ainsi qu'en décembre 2016, suite aux démonstrations de l'association «Programme d'appui à l'éclairage et à l'information de la biodiversité (Papi)», Bassin Moukoko dans la Région du Mbou, l'entreprise forestière Oye et Compagnie

appartenant à Jean Théophile Elendi a été condamnée à payer une amende de 7,5 millions de FCFA au MFF (elle a déjà versé 3 millions de FCFA, ndt) pour avoir été reconnue coupable des faits d'exploitation forestière illégale.

À l'issue d'une mission d'observation indépendante externe réalisée par Foder suivant les procédures du SNOIE, le MFF a ouvert un contentieux à l'encontre de la société VERA Forestière, ambuleuse de la vente de coupe n°0801238. D'après la lettre d'information du MINFOF envoyée à la commission du Snoie, le 16 mai 2018, la société VERA Forestière avait tenté coupable d'exploitation basée des titres de location de coupe attribués et a par conséquent procédé à une exploitation forestière illégale dans la localité de Bidi et Ngouma, amoncellement de Camero-Tikar.

L'Essentiel: FODER entend dupliquer et développer ce système dans tous les pays du Bassin du Congo

INFOS DE LA SEMAINE

L'essentiel

POLITIQUE/ ÉCONOMIE/ MONDE/ SOCIAL

EXPLOITATION FORESTIÈRE

► Le modèle du FODER certifié

Le Système normalisé d'observation indépendante externe (SNOIE) obtenu par cette organisation est la toute première approche de surveillance des ressources naturelles par la société civile du Cameroun.

Abraham Ndjana

Au cours de la conférence conjointement tenue le 22 août dernier à Yaoundé, par plusieurs acteurs de la société civile camerounaise exerçant dans le domaine forestier, des actions menées au cours du premier semestre de l'année 2018 dans le cadre du Système normalisé d'observation indépendante externe (SNOIE) ont été dévoilées. L'on retient que le Système normalisé d'observation indépendante externe (SNOIE), est désormais certifié ISO 9001.

Développé par l'association Forêts et Développement Rural (FODER), en collaboration avec d'autres organisations de la société civile, l'administration et les autres parties prenantes du secteur forestier, le SNOIE a officiellement obtenu son Certificat de conformité à la norme ISO 9001 2015, le 17 avril 2018. Avec l'obtention de ce certificat, le SNOIE devient ainsi la toute première approche de surveillance des ressources naturelles par la société civile, certifiée au Cameroun. Cette certification a été attribuée par l'organisation de certification Interface NRM Ltd.

En quinze mois de mise en œuvre du SNOIE comme projet financé par la



FAO, 88 % des rapports d'OIE produits dans le cadre du SNOIE et transmis à l'autorité compétente qu'est le ministère des Forêts et de la Faune (MINFOR) ont provoqué des réactions de celle-ci. Ainsi, des missions de contrôle de la Brigade nationale de contrôle (BNC) et des Brigades régionales de contrôle (BRC) ont été organisées à la suite des dénonciations faites à l'initiative du SNOIE. Ces missions ont permis de constater que les dénonciations étaient pertinentes et les lettres de réponse du

ministère des Forêts ont été reçues à cet effet.

Des impacts positifs du déploiement du SNOIE ont ainsi été obtenus avec la contribution des organisations telles que PAPEL (Programme d'Appui à l'Élevage et à la Préservation de la Biodiversité) et CeDLA (Centre pour le Développement Local et Alternatif) qui officient respectivement à l'Est et dans l'Océan. SUHE, une OSC à base communautaire, basée dans la Sanaga Maritime, a également contribué aux

dénonciations mises à la disposition du MINFOR à travers le Sulvi communautaire des forêts en temps réel (STR). Transparency International Cameroon (TI-C), par son implication dans le Sous-processus communication et lobbying du SNOIE, a contribué à l'atteinte des résultats obtenus.

Il faut rappeler que la gestion des ressources fait face à une exploitation illégale, avec une corruption à ciel ouvert aux différentes frontières. A la suite des actions menées sur le terrain par la société civile, plusieurs entreprises forestières ont été incriminées : 07 contentieux ont été ouverts à l'endroit des entreprises ciblées qui sont réparties dans trois régions forestières (01 au Littoral, 03 au Centre et 03 à l'Est). Pour obtenir la certification ISO 9001 du SNOIE, l'association FODER a bénéficié de l'appui financier et technique du Centre for International Development and Training (CIDT) et de l'Université de Wolverhampton dans le cadre du projet « Voix des citoyens pour le changement : observation forestière dans le Bassin du Congo » (CV4C). A présent que la certification est désormais acquise, le FODER compte se lancer au développement de ce système dans d'autres pays, avec en prime, la République du Congo.

AGORAMAG: Sept entreprises incriminées dans les rapports de missions des organisations membres du SNOIE basées dans le Littoral, l'Est et le Sud du Cameroun au cours du premier semestre de 2018

CAMEROUN – EXPLOITATION ILLEGALE DES FORETS: SEPT ENTREPRISES INCRIMINEES PAR LA SOCIETE CIVILE



C'est ce qui découle des résultats de l'audit du Système Normalisé d'Observation Indépendante, présentés au cours d'une conférence de presse ce 22 août 2018 à Yaoundé.

Établissement Mgbatou Pierre, Oye et Compagnie, Veru Forestière, Société du Mbam et Kim, font notamment partie des entreprises accusées d'exploitation forestière illégale. Elles sont en fait au nombre de sept à faire l'objet d'une dénonciation de l'association « Forêts et Développement Rural » (FODER), à l'issue d'une mission d'Observation Indépendante Externe (OIE), menées selon les procédures du Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE) dans trois régions forestières du Cameroun. Soit une société dans le Littoral, trois dans le Centre et trois à l'Est. Il leur est reproché de ne pas respecter les cahiers de charge, d'exploiter la forêt du domaine national sans autorisation, d'exploiter avec présomption de compétitivité la forêt communautaire, et de bafouer les normes et techniques d'exploitation forestière. Cette activité menée au cours du premier semestre de l'année 2018, a vu l'implication de 9 organisations de la société civile parmi lesquelles, le « Programme d'Appui à l'Élevage et à la Préservation de la Biodiversité » (PAPEL), le « Centre pour le Développement Local et Alternatif » (CeDLA), Terre et Ressources pour le Développement Durable (SUHE), et « Transparency International-Cameroun » (TI-C). Pas moins de 49 personnes de ces organisations ont été préalablement formés aux procédures du SNOIE, dans le but de rendre crédible les rapports à adresser au gouvernement et autres partenaires au développement. Ainsi 35 missions d'« Observation Indépendante externe » (OIE) ont été réalisées et autant de rapports soumis aux membres du « Comité d'évaluation Technique et Ethique » (CETE), à en croire le directeur de CeDLA, Martin Blyong. Il va nous informer pendant son exposé, que « sur les 35 rapports remis au CTE, 15 sessions vont se tenir et 5 rapports d'OIE sont transmis à l'administration ». Au total 30 rapports ont été transmis au « Ministère des Forêts et de la Faune » (MINFOF), et des réponses concrètes seront apportées à 18 d'entre ces rapports. Dans les rapports en questions, les essences ciblées sont citées. Il s'agit de l'ayous, le dibetou, le padouk, l'iroko, le tanga... Arnaud Kévin Ngando

RODRIGUE NGONZO

« LE SNOIE CERTIFIÉ PEUT-ÊTRE DUPLIQUÉ PARTOUT DANS LE MONDE »

Le président du Conseil d'administration de l'association Forêts et développement rural (Foder) revient sur la certification du Système normalisé d'observation indépendante externe (SNOIE) mis en place par cette organisation dans 5 régions forestières et minières du Cameroun depuis 2015. Avec l'arrimage aux exigences de la norme ISO 9001 en avril 2018, à Foder, l'on pense à une extension du SNOIE au-delà des frontières nationales.

Pourquoi et comment avoir pensé à développer le Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE) en le calquant sur les exigences de la norme ISO 9001 ?

Nous avons pensé à mettre en place un système normalisé d'observation indépendante (SNOIE) au début de l'année 2014, suite au constat des difficultés que rencontraient l'observation indépendante (OI) menée par la société civile et les communautés. En particulier, cette OI était très peu crédible et fortement contestée par les autorités compétentes notamment les administrations, le ministère des forêts en l'oc-

cas pour l'OI. En parcourant donc l'ensemble des standards et des normes, nous avons trouvé la norme ISO 9001 : 2008 qui était en vigueur à l'époque comme étant celle à laquelle l'OI pouvait être soumise de manière plus logique, parce que cette norme-là est une norme de qualité générale qui s'applique à tous les processus et qui peut s'appliquer tant aux entreprises, qu'à des systèmes divers sans précision ni particularité mais à être adapté et à s'arrimer à ses exigences. Nous avons étudié cette norme et nous sommes rendus compte qu'effectivement elle répondait aux besoins de recherche de qualité



Dès l'étape de conception du système, des changements importants ont commencé à être ressentis par l'adhésion des par-

ties prenantes à l'observation indépendante (OI). Nous avons été heureux de constater que le secteur privé et d'autres ad-

ministrations autres que le ministère des forêts et de la faune étaient intéressés par l'observation indépendante du moment

où les objectifs étaient clairement définis, qu'ils étaient impliqués dans la conception du système et que leurs exigences ; leurs craintes ; leurs attentes ; leurs préoccupations étaient prises en compte dans le système. Ils avaient le sentiment d'être en face d'un système qui allait garantir la neutralité, la crédibilité et la fiabilité des résultats. Et donc elles ont adhéré à mettre en place un Système Normalisé d'Observation Indépendante (SNOIE) et ont participé au processus de sa mise en place du début jusqu'à la fin et les premiers tests du système d'ailleurs toute la phase test du système a été réalisée au sein d'une concession forestière volontairement ouverte par le concessionnaire. Donc cette première adhésion était déjà un changement fort en matière de perception de l'observation indépendante et d'acceptation de

urrence mais aussi par les entreprises du secteur privé ; qui se plaignaient entre autres de ne pas comprendre comment se fait l'OI par la société civile. Tous ces acteurs du secteur forêt, estimaient ne pas connaître les procédures que suivent les observateurs indépendants de la société civile dans leurs activités. Ils se plaignaient également de ne pas comprendre les objectifs qui sont visés par cette OI et doutaient de la neutralité des organisations responsables de l'OI. Il était donc important de rassurer les administrations de la bonne foi de l'OI et le secteur privé de sa neutralité et de son caractère indépendant. Puisque la qualité des dénonciations qui sont les résultats de l'OI était remise en cause, nous avons donc scruté l'ensemble des normes qui existait pour désormais garantir cette qualité et la crédibilité des travaux de l'OI. En cherchant nous nous sommes rendus compte que premièrement qu'il existe des normes et des standards pour la certification, mais il n'en existe

que l'OI et les parties prenantes exprimaient. En suivant les exigences de la norme ISO 9001 : 2008 qui est la norme internationale en matière de gestion de qualité, nous avons réorganisé l'observation. Cela est passé par l'écoute, l'identification et la cartographie des processus, la documentation, description et définition des procédures à respecter par les observateurs et par les différents intervenants dans le processus d'observation. Tout ce travail a été fait avec des parties prenantes du secteur forêt et des bailleurs de fonds la FAO et L'Union Européenne (UE) nous avons parcouru ce long chemin qui mène vers la certification en passant par la conception du système, sa validation et son déploiement.

La mise en œuvre du SNOIE a été calquée sur la norme ISO 9001, quels ont été les changements apportés par ses processus et ses procédures pour les activités d'OI menées par la société civile camerounaise ?

Le certificat attribué au SNOIE n'est pas limité à un type d'observation indépendante particulière. Ce certificat couvre l'ensemble des processus d'observation indépendante de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

Le Quotidien de L'Economie: ...son champ d'intervention élargi partout dans le monde et dans d'autres secteurs

L'ÉCONOMIE - 11-10-18
MARDI 28 AOÛT 2018

GRAND ANGLE /

« LE SNOIE CERTIFIÉ PEUT-ÊTRE DUPLIQUÉ PARTOUT DANS LE MONDE »

celle-ci dans le contexte de la gestion forestière au Cameroun. D'autres changements ont eu lieu dans la suite parce qu'en mettant en œuvre le système : la qualité des données a été améliorée, les délais de procédures de traitement des informations depuis la dénonciation par le tiers jusqu'à la présentation d'un rapport à l'autorité compétente ont été réduits, les coûts de mise en œuvre du système dont de réalisation de l'observation indépendante ont été déterminés, maîtrisés et réduits et le nombre de missions d'observation indépendante a été augmenté passant pratiquement du simple au double et parfois plus avec le même budget. Nous avons aussi eu plus d'organisations qui se sont engagées dans le système en manifestant un plus grand intérêt à participer à un système construit dans lequel les tâches et les responsabilités sont réparties entre les organisations ne faisant pas toutes la même chose. A la fin, les résultats de ce système ont été la prise de mesure par les

quelles peuvent être les opportunités qu'offre cette certification pour l'observation indépendante externe dans le bassin du Congo en particulier et dans le secteur forestier dans le monde en général ?

Le long chemin du développement et de la mise en œuvre du système normalisé de l'observation in-

dépendante ; une assurance du contrôle interne de la qualité des travaux et des processus qui sont mis en œuvre, de la performance sur les procédures d'observation indépendante mais également une assurance pour une durée de trois ans que le système sera surveillé de l'extérieur comme de l'intérieur

vent bénéficier de ce certificat en mettant en conformité leur pratique d'observation indépendante aux exigences du SNOIE qui ne sont autres que les exigences du management de la qualité ISO 9001 : 2015. Le certificat n'a pas de zone géographique déterminée c'est-à-dire qu'il est ouvert à d'autres pays parce

qu'il certifie non pas une organisation ou une origine particulière, il certifie un ensemble de processus, il certifie un système qui peut être répliqué partout, qui peut être développé partout dans le monde et appliqué à la gestion de ressources naturelles et même au-delà d'autres processus. Pour les autres organisations qui font de l'observation indépendante, il est important de mieux connaître le SNOIE et de voir si ce système leur assure une plus grande crédibilité, une plus grande durabilité comme nous l'avons pensé pour le Cameroun et comme nous le vivons dans le cas du Cameroun. Je tiens à remercier les bailleurs de fonds, pour le soutien qu'ils ont accordé à FODER durant les deux longues années de développement du SNOIE ; merci pour le soutien technique et financier accordé dans la mise œuvre de ce système qui se poursuit encore aujourd'hui. Le SNOIE a été développé avec un nombre limité d'organisations, ils sont moins d'une dizaine aujourd'hui à mettre en

cette approche d'Observation Indépendante normalisée en élargissant son champ d'intervention non seulement à d'autres secteurs comme c'est déjà le cas dans le secteur minier, mais aussi l'élargissant d'un point de vue de géographique en couvrant l'ensemble des régions forestières du Cameroun et l'étendre à d'autres pays où des contraintes budgétaires se posent à la conception et à la mise en place d'un système normalisé d'OI. Un grand avantage aujourd'hui, est que le SNOIE ayant déjà été développé, tous les efforts de conception et de développement ayant déjà été faits, le certificat ayant été obtenu, il est nettement plus facile de le déployer et de le répliquer dans un autre pays et dans un autre contexte en utilisant les mêmes procédures, en appliquant les mêmes processus et en utilisant le même et unique certificat. Donc un grand avantage en termes d'efficacité de coûts et de développement de mise en place d'un pareil système dans un autre pays. Un grand avantage en

Nous souhaitons étendre cette approche d'Observation Indépendante normalisée en élargissant son champ d'intervention non seulement à d'autres secteurs comme c'est déjà le cas dans le secteur minier, mais aussi l'élargissant d'un point de vue géographique en couvrant l'ensemble des régions forestières du Cameroun et l'étendre à d'autres pays où des

contraintes budgétaires se posent à la conception et à la mise en place d'un système normalisé d'OI.

administrations compétentes notamment le ministère des forêts en termes de mesures correctives et de mesures coercitives. Des missions de contrôle ont été organisées, les missions conjointes ont été organisées avec la société civile, celles qui sont impliquées dans le système normalisée ce qui n'était pas récurrent avant. Mais aussi des sanctions ont été prises à l'encontre de nombreuses sociétés dénoncées par les observateurs indépendants à la suite d'une mission de vérification. D'où un plus grand intérêt de la part du ministère des Forêts en particulier mais aussi des autres ministères tels que le ministère de l'Environnement, ministère des Travaux publics, ministère de l'Agriculture pour le déploiement de l'observation indépendante qui aujourd'hui est en train de se déployer dans sa forme normalisée dans le secteur minier.

Aujourd'hui le SNOIE est certifié ISO 9001 2015,

dépendante externe (SNOIE) a abouti en Avril 2018, à l'attribution d'un certificat de conformité aux exigences de la norme ISO 9001 : 2015. Pour précision en 2017, le SNOIE a été mis à niveau aux exigences de la nouvelle version norme qui celle de 2015. Et en avril 2018, après un processus d'audit externe, d'audit de pré-certification, d'audit de certification et de formation des auditeurs, le système a été soumis au comité Internationale de certification qui a validé la conformité du système aux exigences de la norme de qualité. Les avantages que fournit la certification sont les suivantes : une assurance de crédibilité sur les résultats délivrés par le système normalisé

par des auditeurs qualifiés. A la fois des auditeurs internes qui ont été formés et qui ont été certifiés pour cela, et des auditeurs externes agréés ou accrédités par les organismes de certification pour vérifier annuellement que le système continue de respecter les exigences de la norme. Le certificat attribué au SNOIE n'est pas limité à un type d'observation indépendante particulière. Ce certificat couvre l'ensemble des processus d'observation indépendante de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Cela veut dire que toute autre organisation que FODER et que les organisations actuellement associées au système normalisé peu-

œuvre les procédures du SNOIE et à faire cette OI qui génère des impacts et des effets au niveau de l'administration et dans le secteur privé.

Quelles sont les perspectives maintenant que le SNOIE est certifié ?
Nous souhaitons étendre

terme de délais de mise en place qui de deux ans peuvent être passés à un an voir à moins de six mois le déploiement de ressources et de compétences.

Propos recueillis par
Pierre Nka





PRESSBOOK:
CONFERENCE DE PRESSE DE PRESENTA-
TION DES RESULTATS DE L'AUDIT DU SYS-
TEME NORMALISE D'OBSERVATION
INDEPENDANTE EXTERNE (SNOIE)
AOUT 2018

Agora Mag: Le SNOIE est une approche efficace de surveillance des ressources naturelles

CAMEROUN-GOUVERNANCE FORESTIERE : L'OUTIL QUI TRAQUE LES EXPLOITANTS ILLEGAUX



Le « Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe » (SNOIE), apparait comme étant une approche efficace de surveillance des ressources naturelles.

Des entreprises forestières qui font l'objet d'un contentieux, d'autres suspendues de leurs activités ou frappées d'une amende. L'exploitation forestière illégale au Cameroun, passe difficilement inaperçue aujourd'hui. Ceci grâce aux multiples dénonciations faites régulièrement par l'association « Forêts et Développement Rural » (FODER), à travers le SNOIE, entendons « Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe ». Le SNOIE est en fait, un ensemble de procédé de surveillance de l'exploitation des ressources naturelles, basés sur la norme internationale ISO 9001 2015. Son objectif est non seulement de rendre plus efficace les activités d'observation indépendante externe, mais aussi d'accroître la crédibilité des dénonciations, et surtout de mieux les orienter vers les autorités compétentes, les opérateurs du secteur, sans oublier les partenaires techniques et financiers. Ledit système procède par dénonciation dans des rapports remis aux destinataires appropriés.

D'après FODER, en 15 mois de mise en œuvre de ce projet SNOIE, 88 pour cent des rapports transmis au « Ministère des Forêts et de la Faune » (MINFOF) ont provoqué des réactions. On apprend alors que des missions de contrôle de la « Brigade Nationale de Contrôle » (BNC) ont plusieurs fois été organisées, permettant ainsi de constater que les dénonciations sont fondées et pertinentes. Fort de ce qui précède, la performance du système est confirmée, le SNOIE a obtenu son certificat de conformité à la norme ISO 9001 2015, le mardi 17 avril 2018. C'était après un audit, qui a permis d'apprécier les indicateurs des processus du système. Ce certificat fait du « Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe », la toute première approche de surveillance des ressources naturelles par la société civile au Cameroun. La certification en question, a une durée de 3 ans. C'est dire en fin de compte, que le SNOIE est devenu « un véritable mécanisme pour avoir des informations fiables sur l'observation indépendante externe » comme pense le Dr. Gavin Jordan, Directeur Interface. **Amaud Kévin Ngano.**

NewsWatch:MINFOF informs the SNOIE coordination on the suspension of SMK and EMP' licenses

Illegal logging activities:

Licenses of several companies suspended

Exploitation licenses of several logging companies that have been carrying out operations in the centre region have been suspended, the ministry of Forestry and Wildlife has informed the coordination of the Standardized System of Independent External Monitoring of logging activities known by its French acronym as SNOIE.

Among the firms that were incriminated in the SNOIE report were Etablissements Mgbatou Pierre (EMP) and Société du Mbam et Kim (SMK) which were carrying out operations in the villages Ina, Wassaba, Oué and Manjan and were at the centre of a control mission by the National Control Brigade following a denunciation.

In a letter to Forest and Local Development (FODER), the Minister of Forestry has said "the facts denounced were true" and that beside litigation "several logging titles have been suspended" from companies incriminated in the report.

EMP awarded the sale of standing order

(VC) 0804321 and SMK awarded the UFA 08003 in the villages, have been pinned in reports of denunciations as being guilty of the facts of non-compliance with the norms of exploitation punishable under Article 125 of the Law of 27 November 1981, as well as a logging document fraud punishable under Article 158 (7) of Law No. 94/01 of 20 January 1994 on the Forest Regime, wildlife and fishing.

According to SNOIE findings, in addition to the aforementioned offenses, the EMP was guilty of exploitation beyond its sale of standing order limit in violation of articles 52, 53 and 54 of the law N ° 94/01 of 20 January 1994 governing the forest, wildlife and fisheries regime which is punishable under Article 156 of the same law while SMK was suspected of unauthorised logging of national forest in violation of Article 53(1) of the aforementioned regulation that punishes such acts.

SNOIE coordination said the trademarks

of the two companies were found found on some logs at the park level during a joint investigation by SNOIE and some Civil Society Organisations, leading to the belief that the two companies would be primarily responsible for these fraudulent forestry activities.

The data supporting the facts described in the reports of denunciations against EMP and SMK, were collected and processed by three civil society organizations (FODER, PAPEL and CeDLA).

Over the years, illegal logging has had serious consequences for many local communities who depend on the forest for their livelihoods. Indeed, between 2001 and 2015, Cameroon lost an estimated 777,000 hectares of forest. With little power to stand up to commercial logging companies directly, community alerts are proving an effective tool for helping government agencies to take action.

Le Financier d'Afrique: Le SNOIE en constante progression après l'audit du premier semestre 2018

Entreprise

CERTIFICATION

Le Snoie certifié ISO 9001-2015

Cette nouvelle certification fait de lui la toute première approche de surveillance des ressources naturelles par la société civile.



Un convoi de grumiers

Ghislaine Deudjui

Le Système normalisé d'observation indépendante externe (Snoie), a obtenu une certification. Depuis le 17 avril 2018, il est désormais certifié ISO 9001-2015. Cette certification a été attribuée par l'organisation de certification Interface NRM Ltd 1. Il s'agit d'un organisme national d'accréditation du Royaume-Uni, chargé de déterminer, dans l'intérêt public, la compétence technique et l'intégrité des organisations telles que celles qui offrent

des services de test, d'étalonnage et de certification. Avec l'obtention de ce certificat, le Système normalisé d'observation indépendante externe devient ainsi la toute première approche de surveillance des ressources naturelles par la société civile, certifiée au Cameroun.

La certification a une durée de trois ans. Pour le président du conseil d'administration de l'Association Forêts et Développement Rural (Foder), organisme en charge du Snoie, obtenir ce certificat marque un grand tournant dans l'histoire mondiale de l'Observation Indépendante

de la gestion des ressources naturelles et ouvre une nouvelle ère dont ils ont le privilège d'être les pionniers. « C'est aussi de plus grandes responsabilités et une lourde obligation que nous devons assumer, celle de nous maintenir au niveau des standards de qualité, et cela passe par le bon fonctionnement et l'amélioration continue du système », se réjouit-il. Cette affirmation a été relevée dans le dossier de presse de Foder parvenu à la rédaction de LFA vendredi 24 août 2018.

L'apport ISO 9001

Bien qu'elle ne soit pas obligatoire, la certification ISO 9001 utilisée dans le monde entier garantit un système de management de la qualité efficace et insiste sur l'importance du concept d'amélioration continue. Il s'en suit donc une augmentation de l'efficacité interne de l'organisation, une meilleure satisfaction client, une valorisation des parties prenantes et une réduction du risque d'écarts. La priorité de la norme ISO 9001 est la conformité des biens et services proposés aux exigences des clients. Ainsi, en étant certifié ISO 9001-2015, le Snoie est garant d'une certaine qualité auprès de ses principaux clients (administrations, bailleurs de fonds, secteur privé, les OSC et les com-

munités locales et autochtones), nécessitant une oreille attentive pour répondre à leurs sollicitations. En outre, les directives de la norme ISO 9001 fixent donc un cadre de travail consolidé, qui optimise l'organisation interne et la gouvernance de notre organisation, et oblige à chercher continuellement des pistes d'amélioration pour accroître l'image de l'association. L'une des exigences de la norme ISO 9001 est la valorisation du travail de chaque acteur dans la réalisation des objectifs établis. Être certifié permet, d'une part, d'assurer aux bailleurs de fonds la transparence et la rentabilité de l'organisation, et, d'autre part, de certifier aux fournisseurs les bonnes pratiques et le professionnalisme. Les retombées de cette conduite du changement permettront aux partenaires de tirer parti d'une plus forte valeur ajoutée. En plus de répondre aux exigences légales et réglementaires, les directives de la norme ISO 9001 impliquent d'identifier les risques et de traiter les dysfonctionnements, après en avoir étudié l'ordre des priorités selon la fréquence d'occurrence et le degré de criticité.

Le Snoie est développé par l'association Foder, en collaboration avec d'autres organisations de la société civile, l'administration et les autres parties prenantes du secteur forestier.

DÉNONCIATION

Les derniers résultats du Snoie

Sur la base d'un rapport de dénonciation élaboré par cette ONG, le ministère des Forêts et de la Faune a frappé d'une amende l'entreprise Oye et Compagnie épinglée pour exploitation forestière illégale.

Ghislaine Deudjui

Reconnue coupable d'« exploitation au-delà des limites de la VC 1002219 » et « d'exploitation forestière non autorisée dans la forêt communautaire », l'entreprise forestière Oye et Compagnie a écopé d'une amende de 7,5 millions de Fcfa. Cette sanction de l'administration en charge des forêts, publiée dans le sommaire des infractions de mars 2018, a été prise à la suite d'un rapport de dénonciation produit par l'organisation Programme d'Appui à l'élevage et de Préservation de la biodiversité autour des aires protégées (Papel), via les procédures du Système normalisé d'observation indépendante externe (Snoie), et transmis à l'administration en décembre 2016.

La mission d'investigation pour produire ce rapport a été menée du 01er au 05 décembre 2016 dans le village Mboumo et ses environs situés dans l'arrondissement de Messamena. Au terme des investigations menées par Papel sur le site où l'entreprise Oye et Compagnie a opéré des activités illégales, il avait été observé que l'entreprise exploitait dans la Forêt communautaire de Messamena qui ne disposait par de Certificat annuel d'Exploitation (CAE) valide.

Une activité d'exploitation contraire aux dispositions de la loi forestière de 1994 en son article 54 qui énonce que: « L'exploitation d'une forêt communautaire se fait (...) en régie, par permis conformément au plan de gestion approuvé par



Des Grumes

l'administration des forêts » et réprimés par l'article 156 alinéa 3 de la même loi d'après lequel « l'exploitation forestière non autorisée dans une forêt du domaine national ou communautaire, en violation des articles 52, 53 et 54, sans préjudice des dommages et intérêts sur les bois exploités tel que prévu par l'article 159 ». Papel avait également dans son rapport alerté l'administration sur des faits de blanchiment du bois frauduleusement coupé dans la FC qui aurait été évacué avec les documents sécurisés des titres valides de la VC attribuée à Oye et Compagnie.

D'après le dossier de presse de Foder, à la suite de cette dénonciation, la Brigade régionale de contrôle de la région de l'Est a effectué une mission de vérification. Cette mission de vérification au vil-

lage Mboumo a ainsi permis au Minfot de constater les faits d'illégalité relevés dans le rapport d'OI produit par l'ONG Papel. Il faut relever que ce n'est pas la première fois que la société Oye et Compagnie est sanctionnée par l'administration en charge des forêts. En effet, dans une correspondance adressée à la coordination du Snoie en 2017, le ministère des Forêts avait notifié la coordination de l'ouverture d'un contentieux à l'encontre de cette entreprise.

Autres contentieux

Le ministère des Forêts et de la Faune, a ouvert récemment un contentieux à l'encontre de la société Vera Forestière attributaire de la vente de coupe n°0801238. Ce contentieux ouvert, fait suite à une

dénonciation faite par l'association Forêts et Développement Rural (Foder), à l'issue d'une mission d'observation indépendante externe réalisée suivant les procédures du Système normalisé d'observation indépendante externe. Le rapport de dénonciation soumis au Minfot en avril 2018 a permis à l'administration d'enclencher une mission de contrôle dans l'assiette de coupe de l'entreprise. D'après la lettre d'information du Minfot envoyée à la coordination du Snoie le 16 mai 2018, la société Vera Forestière s'est rendue coupable d'exploitation hors des limites de l'assiette de coupe attribuée, et a par conséquent procédé à une exploitation forestière illégale dans les localités de Bidi et Ngoume, arrondissement de Gambe - Tikar.

Au regard des exploitations illégales recrudescentes, des titres d'exploitation sont suspendus aux sociétés forestières. Même si le ministre ne précise pas les entreprises, d'après Foder tout porte à croire qu'il s'agit des Etablissements Mgbatou Pierre (EMP) et la Société du Mbam et Kim (SMK). Ces sociétés attributaires de l'UFA 08003 dans les villages, ont été épinglées dans les rapports de dénonciations comme étant coupable des faits de non-respect des normes d'exploitation, réprimés par l'article 125 de la loi du 27 novembre 1981, ainsi qu'une fraude sur document d'exploitation forestière réprimée par l'article 158 (7) de la loi N° 94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.